



# Le journal de la commune de Générac

Juillet 2018

## Sommaire

Notre commune p. 2 à 10

L'école p. 11

Les associations p. 12 à 15

Les numéros utiles p. 16

Jouons un peu p. 18

## L'agenda

30/06 : kermesse des écoles

9/09 : pique-nique des quartiers

6/10 : concert/grillades

20/10 : repas dansant

4/11 : salons des petites mains  
créatives et gourmandes

9/12 : repas avec orchestre

31/12 : réveillon de la Saint Sylvestre

## A savoir

Désormais le ramassage des ordures est effectué même les jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier).

## Editorial

Bonjour à tous,

Je suis fier de vous présenter la nouvelle version de notre journal communal. Nous avons décidé d'éditer ce journal deux fois par an pour vous tenir informé du travail de l'équipe municipale.

Concernant principalement notre commune, dans la continuité du travail que nous avons engagé depuis 2014, l'année 2018 verra l'aboutissement de dossiers qui ont vocation à maintenir et à améliorer la vie de tous nos administrés.

Avec une capacité d'investissement d'environ 40 000 euros par an, et, aidé par des subventions, notre trésorerie saine nous permet d'envisager des projets dont vous trouverez le détail dans ce journal.

Pour des investissements à plus long terme, nous avons commencé une étude pour réhabiliter l'ancienne Poste : logements, salle pour les associations, ...

Dans une volonté de répondre à vos besoins, nous restons à votre écoute. Tous les projets sont les bienvenus et le conseil municipal analysera et priorisera les dossiers qui sont réalisables.

Je remercie les agents communaux pour leur implication : ils sont les acteurs essentiels pour la vie de notre commune. J'ai une pensée particulière pour « notre » Marie France qui vient de partir à la retraite, une retraite bien méritée. Elle est remplacée par un agent contractuel, Mme Martine Verdon.

Je remercie aussi tous les bénévoles des associations : leur dynamisme local participe au rayonnement de notre commune, au bien vivre ensemble dans le respect de l'autre et de ses différences.

Enfin je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux pour leur participation aux réunions au cours desquelles nous préparons un avenir serein pour notre commune.

**Le Maire, Jean-Louis IMBERT**

## Recensement des personnes à risque isolées

Conformément aux dispositions de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, nous établissons un recensement des personnes vulnérables qui souhaitent être contactées en cas de canicule.

Qui est concerné :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile,
- Les adultes handicapés bénéficiant de l'AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, résidant à leur domicile,
- Les adultes handicapés bénéficiant d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Si vous êtes concerné et que vous désirez vous faire recenser, nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de la mairie afin de remplir la fiche d'inscription.

Le secrétariat de la mairie est ouvert :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h
- le mardi et le jeudi de 13h à 17h

Permanence de M. le Maire le lundi, mercredi et vendredi à partir de 11h et sur rendez-vous

Tel : 05 57 64 74 28

@ : [generac-mairie@wanadoo.fr](mailto:generac-mairie@wanadoo.fr)

 Fermeture du secrétariat du 16 au 27 juillet et du 13 au 17 août



## CANICULE, FORTES CHALEURS

### ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

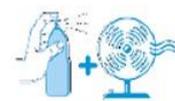
#### BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes?



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

#### ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

## La canicule, c'est quoi?

Il y a danger pour ma santé lorsque :



Il fait très chaud.



La température ne descend pas, ou très peu la nuit.



Cela dure 3 jours ou plus.

## EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) pour consulter la météo et la carte de vigilance

[www.social-sante.gouv.fr/canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule) • #canicule

## **Modification en cours du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : les dispositions suivantes s'appliqueront dans toutes les zones urbaines de la communes**

### ➤ **ASPECT EXTERIEUR, CLOTURES ET AMENAGEMENT DES ABORDS**

Les clôtures anciennes seront maintenues et restaurées.

Tant en bordure des voies qu'entre les propriétés, les clôtures doivent être conçues de manière à s'harmoniser entre elles et avec leur environnement immédiat.

La hauteur maximale des clôtures situées entre les propriétés est de 1,80 mètres.

En bordure de la voie de desserte ou de l'emprise publique, la clôture sera constituée soit :

- d'un mur bahut surmonté d'un grillage dont la hauteur totale ne dépassera pas 1,60 mètres,
- d'une haie végétale d'essences locales, éventuellement doublée d'un grillage d'une hauteur maximum de 1,60 mètres.

### ➤ **STATIONNEMENT**

- Le stationnement des véhicules de toute nature correspondant aux besoins des installations et constructions doit être assuré en dehors de la voie publique, sur le terrain propre à l'opération.
- Pour les constructions à usage d'habitation, 2 places de stationnement doivent être prévues par logement.
- Cette obligation n'est pas applicable aux aménagements et extensions mesurées de surface de plancher si leur affectation reste inchangée.

**Vous pouvez consulter le PLU dans sa totalité à la mairie.**

## Etat civil



### Naissances

2017 : 3



### Mariages

2017 : 4 mariages  
1 PACS  
2018 : 1 mariage  
2 PACS



### Décès

2017 : 5  
2018 : 3

## Recensement militaire (ou recensement citoyen)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les pièces à fournir :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Attention : il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez (par mail ou courrier).

En cas d'absence de recensement, le jeune :

- Ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer et, en conséquence ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens d'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans
- Ne pourra pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans

## Demande de carte d'identité et de passeport biométrique

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Mairies délivrant des cartes d'identité et passeports biométriques les plus proches :

- ✓ Blaye (tel : 05 57 42 68 68)
- ✓ Saint Savin (tel : 05 57 58 95 95)
- ✓ Saint André de Cubzac (tel : 05 57 45 10 10)
- ✓ Montendre (tel : 05 46 49 20 54)

**Attention**, le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

## La salle des fêtes René Mariochaud



Vous souhaitez réserver la salle des fêtes, contactez la mairie au : 05 57 64 74 28.

### Les tarifs

#### Du 01/10 au 30/04

Habitants de la commune

- 1 jour : 125€
- 2 jours : 170€

Hors commune

- 1 jour : 185€
- 2 jours : 230€

#### Du 01/05 au 30/09

Habitants de la commune

- 1 jour : 95€
- 2 jours : 125€

Hors commune

- 1 jour : 155€
- 2 jours : 185€

**Pour 100€ de plus, nous mettons à votre disposition du matériel de sonorisation.**

Caution pour dégradation des biens mobiliers et immobiliers : 155€ (pour toute réservation)

Caution pour le tri des déchets : 50€ (pour toute réservation)

Caution pour le matériel de sonorisation : 1500€ (en supplément pour toute réservation avec utilisation du matériel de sonorisation)

**Obligatoire** : fournir une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location

## Mais qu'est-ce que c'est ?



Ce n'est pas un soucoupe volante, mais une **bâche protection incendie pour les pompiers**. Elle est située au Trujeaux.

## Le cimetière

Le conseil municipal a décidé de modifier le règlement du cimetière. Ce règlement est à votre disposition à la mairie.

Des travaux ont été réalisés : mise en place d'un **colombarium** et d'un **jardin du souvenir**.

L'aménagement paysager est en cours de réflexion et sera réalisé prochainement.



## Les travaux sur la commune

**En 2017 nous avons réalisés les travaux suivants :**

- ✓ Point-à-temps sur les routes
- ✓ Construction d'un colombarium et aménagement de la partie basse du cimetière
- ✓ Mise en place de la bâche protection incendie
- ✓ Achat de matériel numérique pour l'école
- ✓ Restauration de la façade de l'église



avant



après

**En 2018** nous avons commencé les travaux liés à l'accessibilité dans le cadre des Ad'Ap (Agendas d'accessibilité programmée) :

- ✓ Mise aux normes du parvis de l'église et de l'entrée de la salle des fêtes
- ✓ Remplacement des portes de la salle des fêtes, de la salle des associations, de l'issue de secours de la cantine
- ✓ Mise aux normes de la salle de réunion de la mairie

Nous mettons aux normes de sécurité la salle des fêtes avec une porte coupe-feu entre le bar et la salle.

Nous aménageons une nouvelle aire de jeu pour l'école et continuons à entretenir nos routes avec la réfection des routes de Bret et de Forgette.

## Pour bien vivre ensemble, nous devons respecter quelques règles

**L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.**

Cette opération doit être réalisée :

- sur une profondeur de **50 mètres** autour de votre habitation (100 mètres sur arrêté du maire),
- le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé) sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété.

Il peut aussi réaliser lui-même les travaux.

S'il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge.

**Si vous ne procédez pas au débroussaillage obligatoire, la commune peut vous mettre en demeure de le faire.**

Vous avez alors 1 mois pour exécuter les travaux.

À défaut, le maire fait exécuter d'office les travaux à vos frais.

Vous risquez par ailleurs une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé.

**À noter :**

En cas de non-respect des règles de débroussaillage, votre assureur peut vous appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 € si des dommages ont été causés par un incendie.



## Pour bien vivre ensemble, nous devons respecter quelques règles



### ➤ Tonte le dimanche :

C'est même arrêté qui fixe les horaires autorisant les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par « des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore » (tondeuses, perceuses...).

*Ainsi, ces travaux sont autorisés :*

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



### ➤ Nuisances sonores liées aux animaux :

En Gironde, c'est l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 qui dit que « Les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ».



### ➤ Il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de la pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus de taille de haie, d'arbuste, d'élagage et de débroussaillage,
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou faire l'objet de compostage. La déchèterie la plus proche est à Saint Paul de Blaye. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous sur

<http://www.generac33.fr>

## L'école : la rentrée 2018/2019



Les écoles, la mairie et le SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) ont choisi de supprimer les TAP et de revenir à la semaine scolaire de 4 jours.

**Les horaires de l'école primaire de Générac** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- ouverture du portail à 8h50
- classe de 9h à 12h
- repas & récréation de 12h à 13h30
- classe de 13h30 à 16h30

**Les horaires de l'école maternelle de Saugon** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- ouverture du portail à 9h
- classe de 9h10 à 12h10
- repas & récréation de 12h10 à 13h40
- classe de 13h40 à 16h40

**La garderie scolaire de Saugon** est ouverte de 7h à 9h et de 16h40 à 19h.

**La garderie scolaire de Générac** est ouverte de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 19h10.

Elle est payable au trimestre à réception des factures du trésor public, ou au mois, si vous optez pour le prélèvement automatique. Les tarifs : 1€ l'heure et 0.50€ la 1/2 heure.

Il est demandé aux parents de *signer obligatoirement le cahier d'émargement* le matin et le soir.

Un bus entre les deux écoles est à votre disposition. Vous amenez et récupérez vos enfants à l'arrêt de bus de la maternelle de Saugon :

- ✓ départ 8h50 le matin (impératif !)
- ✓ arrivée 16h40 l'après midi

Pour le centre de loisirs le mercredi, merci de contacter de la Communauté de Communes de Blaye.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le **SIRP**  
par téléphone au **05 57 64 74 28** ou par mail **generac-sirp@orange.fr**

### Solutions des jeux

<table border="1"> <tr><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>7</td><td>6</td><td>5</td><td>3</td><td>9</td><td>4</td></tr> <tr><td>7</td><td>5</td><td>3</td><td>2</td><td>4</td><td>9</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td></tr> <tr><td>4</td><td>9</td><td>6</td><td>3</td><td>1</td><td>9</td><td>5</td><td>2</td><td>7</td></tr> <tr><td>6</td><td>2</td><td>4</td><td>1</td><td>3</td><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>5</td></tr> <tr><td>5</td><td>3</td><td>9</td><td>2</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td></tr> <tr><td>9</td><td>7</td><td>1</td><td>5</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>4</td><td>3</td></tr> <tr><td>2</td><td>8</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>1</td><td>4</td><td>3</td><td>9</td></tr> <tr><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>6</td><td>5</td><td>1</td></tr> <tr><td>1</td><td>6</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>7</td><td>2</td></tr> </table>	8	1	2	7	6	5	3	9	4	7	5	3	2	4	9	1	6	8	4	9	6	3	1	9	5	2	7	6	2	4	1	3	7	9	8	5	5	3	9	2	4	7	1	6	8	9	7	1	5	8	6	2	4	3	2	8	5	6	7	1	4	3	9	3	4	7	8	9	2	6	5	1	1	6	9	4	5	3	8	7	2			<p>Tournesol (tour-noeud-sol)</p>	<p>Parasol (pas-rat-sol)</p>
8	1	2	7	6	5	3	9	4																																																																													
7	5	3	2	4	9	1	6	8																																																																													
4	9	6	3	1	9	5	2	7																																																																													
6	2	4	1	3	7	9	8	5																																																																													
5	3	9	2	4	7	1	6	8																																																																													
9	7	1	5	8	6	2	4	3																																																																													
2	8	5	6	7	1	4	3	9																																																																													
3	4	7	8	9	2	6	5	1																																																																													
1	6	9	4	5	3	8	7	2																																																																													

## La vie associative

### **A.C.H.G : Association des Consommateurs de Haute Gironde**

L'Association des Consommateurs de Haute Gironde dont le siège social se trouve à GENERAC, se tient à la disposition de tout public pour d'éventuels renseignements sur leurs Droits à la Consommation ou s'ils le désirent, nous pouvons intervenir en leurs noms à l'encontre de leurs interlocuteurs « peu scrupuleux des lois » pour régler les litiges à l'amiable dans un 1<sup>er</sup> temps, ce que nous faisons le mieux avec un taux d'environ 90% de réussite.

Les membres bénévoles de l'Association sont au nombre de 5 personnes dont 3 permanenciers sont à votre disposition aux permanences suivants toute l'année à :

- ✓ Saint Savin : le mardi de 13h30 à 16h  
le vendredi après-midi sur rendez-vous
- ✓ Saint André de Cubzac : le lundi et samedi matin sur rendez-vous
- ✓ Blaye : le mercredi matin sur rendez-vous

Pour vos rendez-vous ou autres renseignements merci de contacter le :

**Tél : 06 13 17 99 70**

**Adresse mail : [assoconsom@orange.fr](mailto:assoconsom@orange.fr)**

Toute personne motivée, pour nous rejoindre, sera la bienvenue, la formation est faite par nos soins.

*Le Président*

### **L'ACCA**

L'association de chasse de Générac organise six lâchers de faisans et perdreaux, ainsi que des battues aux chevreuils et sangliers tout au long de l'année.

Avec le lieutenant de la Louveterie, nous organisons aussi des battues aux renards.

Pour cette saison, nous avons vendu environ 50 cartes de chasse.

La saison de chasse commence début septembre pour se terminer :

- ◆ Fin janvier pour le gibier classique,
- ◆ Fin février pour les bécasses et les chevreuils,
- ◆ Jusqu'à la fin mars (selon les arrêtés) pour les sangliers

*Le président*

### **Restauration de l'église de Générac**

Association pour la restauration et l'entretien de **l'église Saint Genès de Générac**

## **Activ Gym**



Activ Gym vous propose des cours de gymnastique pour tous les âges et tous les niveaux dans la salle des fêtes de la commune.

**Gym douce** : stretching, Abdos-fessiers, etc... et détente en fin de cours.

Exercices adaptés aux séniors (bien être artculaire, travail de l'équilibre).

**Quand** : le lundi de 18h30 à 19h30 – **Animatrice** : Karine Cadusseau, professeur diplômé d'état

**Cotisation annuelle** : 140 € -- 1 cours par semaine (sauf pendant les vacances scolaires)

**Pour plus de renseignements** vous pouvez nous joindre aux numéros suivants : 05 57 64 62 16 ou 05 57 64 55 10.

La présidente

## **Le comité des fêtes**

Le comité des fêtes de Générac vous propose des animations tout au long de l'année : bourse aux vêtements, repas dansant, réveillon du nouvel an, salon des « petites mains créatives », concert de rock, etc...

# COMITE DES FETES DE GENERAC



Réveillon du nouvel an



Salon des petites mains créatives



Soirée Rock

Voici les dates de nos prochaines manifestations :

- ◆ Samedi 16 juin : entrecôte frites
- ◆ Dimanche 9 septembre : pique-nique de tous les quartiers de Générac
- ◆ Samedi 20 octobre : repas dansant (moules frites ou paella)
- ◆ Dimanche 4 novembre : salon des petites mains créatives et gourmandes
- ◆ Lundi 31 décembre : réveillon de la Saint Sylvestre

**Pour plus de renseignements** ou pour vous inscrire, contactez-nous au 06 17 18 43 53.

La présidente

## Grain de sel

L'Association Grain de S.E.L. Générac Saugon vous propose depuis 20 ans des activités hebdomadaires sur les 2 communes. Les ateliers sont animés par des bénévoles, ce qui permet de proposer une adhésion annuelle de seulement 13 € par famille.

Nous organisons manifestations tout le long de l'année, pour tous les goûts :

- ◆ Cette année, pour la première fois, nous avons proposé un stage d'initiation à l'improvisation, suivi d'un match d'impro.
- ◆ Tous les ans, au mois de Mars, nous organisons un week end à la montagne dans un centre de vacances : une fois sur place, les participants sont libres de choisir leurs activités (ski, randonnées). Les traditionnelles raclettes et tartiflettes réchauffent ensuite les soirées.
- ◆ Une fois par an nous faisons une soirée jeu de société.
- ◆ Les représentations théâtrales de notre troupe et les concerts de notre chorale font le bonheur des spectateurs.
- ◆ Le tournoi de ping-pong et la sortie vélo concluent nos animations avant les vacances estivales.

En plus de ces manifestations, nous proposons les activités suivantes :

- Le lundi à Générac à 20h30, chorale et, à la rentrée, création d'un chœur de femmes à capella (projet de répétitions 1 lundi sur 2)
- Le mercredi à Générac à 20h, atelier théâtre pour adultes débutants
- Le vendredi à Saugon à 18h, atelier Ping-pong et jeux de balles ouvert à partir de 7 ans

**A vos agendas** : cette année, pour les 20 ans de l'association nous organisons un **concert/grillade le 6 octobre à Générac** avec 3 groupes de rock locaux. Ambiance garantie !

Vous souhaitez encadrer une activité, vous avez une passion que vous aimeriez transmettre : n'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons besoin de bénévoles pour nous aider.

Si vous souhaitez vous inscrire à l'une de nos activités, contactez- nous au 0674044460 (chœur de femmes ou théâtre) ou au 0628964080 (atelier ping-pong et manifestations).



Soirée jeux de sociétés

Sortie vélo

Atelier Ping-pong

Atelier Théâtre

Nous remercions la municipalité de Générac pour nous avoir fait confiance durant ces 20 ans, en nous mettant à disposition des salles pour accueillir nos activités, et en nous aidant financièrement.

*Le président et le bureau de l'association*

## La p'tite récré

L'association des parents d'élèves des écoles de Générac et Saugon organise des manifestations tout au long de l'année afin de soutenir les écoles dans leurs projets scolaires : loto, soirée, etc... On participe ainsi financièrement pour les sorties, les fournitures scolaires et le matériel nécessaire aux deux écoles.

*La présidente*



## Le trait d'union, club du 3<sup>ème</sup> âge

Le Club du 3<sup>ème</sup> âge se porte bien avec 70 adhérents.

Le calendrier pour 2018 n'a guère changé : il faut savoir que **les petits lotos** du club sont toujours le **jeudi de la 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semaine de chaque mois** et un mois sur 2 il y a un **Repas Loto**.

Pour ceux qui n'ont pas le calendrier, il suffit de le réclamer au président Daniel ou à la trésorière Martine, lors d'une manifestation.

Nous prévoyons très prochainement, selon la disponibilité du Bar et/ou de la Salle des Fêtes, un **après-midi « détente »** et sympathique autour d'un verre de limonade ou d'un café, des jeux de société, scrabble, triomino, dominos, cartes etc....pour un tarif léger et à décroître de 2€.

La carte d'adhérent n'a pas changé de tarif pour 2018 : 12€. Le prix des repas est de 12€ également (n'oubliez pas vos couverts). Pour les **repas avec Orchestre** 2 dates ont été retenues : le **10 Juin** et le **9 Décembre 2018**.

*Le Président*



## Les numéros utiles

**Pompiers** 18

**Gendarmerie** 17

**SAMU** 15

112 depuis un téléphone mobile

### **Dépannage électricité**

0 810 33 30 33

### **Dépannage eau**

05 81 91 35 03

### **Dépannage téléphone fixe**

39 00

### **Poteau de téléphone cassé, fils coupé**

Sur un téléphone mobile, quel que soit votre opérateur, téléchargez l'application gratuite « Dommages Réseaux » et laissez vous guider.

Sur internet, quel que soit votre fournisseur d'accès, allez sur le site <https://dommages-reseaux.orange.fr/> et laissez vous guider.

### **Hôpital de Blaye**

05 57 33 40 00

### **AMSADHG** (Association de Maintien à Domicile de la Haute Gironde)

05 57 58 97 33

### **Ecole de Générac**

05 57 64 55 14

### **Ecole de Saugon**

05 57 42 50 67

### **Mission locale de la haute gironde**

05 57 58 01 56



## La Mission Locale, c'est quoi ?

La Mission Locale de la Haute Gironde accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dans leurs démarches sociales et professionnelles. Avec un statut associatif, elle assure une mission de service public.

### Ses domaines d'intervention ?

Vous pourrez être aidé dans votre orientation, dans votre choix de formation, dans vos démarches de recherche d'emploi...  
La Mission Locale, c'est aussi : des aides à la mobilité, des locations de scooter, des permanences d'information sur le logement, sur la santé, de l'information sur vos droits.



### Comment ça fonctionne ?

Avec ou sans RDV, un suivi personnalisé avec un conseiller vous est proposé près de chez vous pour vous accompagner dans votre parcours d'accès à la vie active : **Armées, promotion des métiers, mobilité, préparation aux entretiens, conseils juridiques...**

Des intervenant associés à la Mission Locale font des permanences pour vous aider à avancer dans vos projets, vous aussi venez les rencontrer !

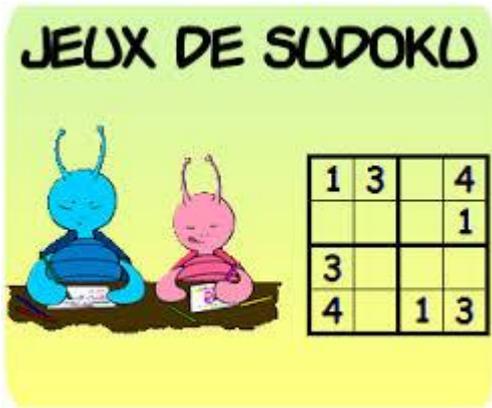
L'antenne la plus proche se situe à Saint Savin, 27 rue Gérardin (face mairie, entrée côté portillon)  
Tél. : 05 57 58 01 56

[www.mlhautegironde.org](http://www.mlhautegironde.org)



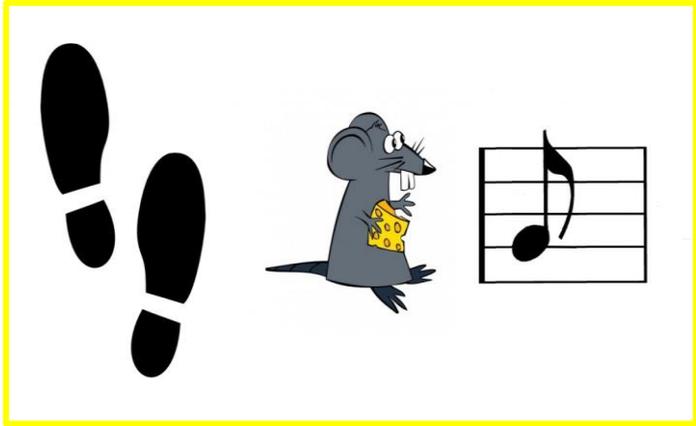
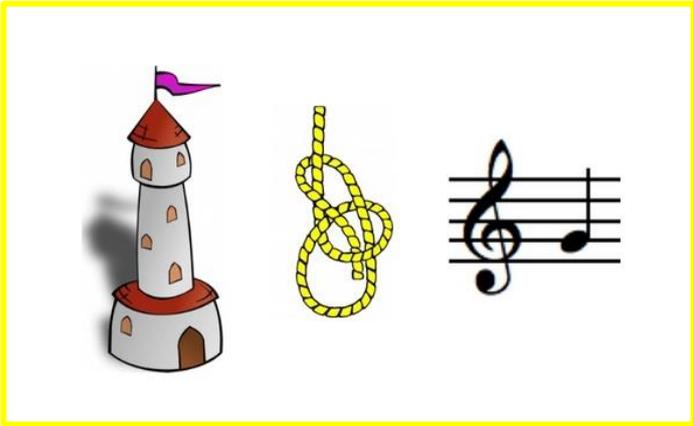
**Jouons un peu**

**Grilles de sudoku pour les petits et les grands**



			4			8	7	
	4	7		9	2		5	
2			6				3	
9	7		5			2		3
5		8		2	4	7		6
6		4			7		8	5
	9		3		8			7
		3	2	4		1	6	
	1	2					9	

**Rébus**



Solutions des jeux page 11



### **Mairie de Générac**

**Vous êtes artisan, entrepreneur, auto-entrepreneur, viticulteur et vous souhaitez figurer dans le prochain journal et/ou sur le site internet, n'hésitez pas à déposer votre logo, carte, publicité à la mairie.**

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous sur  
<http://www.generac33.fr>

**Rendez-vous au mois de décembre pour le prochain numéro**